Textes fondateurs

Charte de Lyon (CGT-SR)
Charte de Paris (CNT)
Déclaration de principe de l'AIT
L'anarchosyndicalisme et l'anarchisme (Pierre Besnard)

En 1922, a Berlin, des militants anarcho-syndicalistes refondent l'AIT (Association Internationale des Travailleurs, ou Première Internationale), à laquelle adhère, dès sa création en 1926, la CGT-SR (Confédération Générale du Travail-Syndicaliste Révolutionnaire), qui se dissoudra en 1939.

Après la seconde guerre mondiale, les militants de l'ancienne CGT-SR recréent leur organisation, qu'ils nomment CNT, en hommage a sa consœur espagnole - après un court interlude sous le nom de Fédération Syndicaliste.

Cette brochure présente les textes adoptés par ces organisations lors de leur constitution, ainsi qu'un texte de synthèse de Pierre Besnard, alors secrétaire de l'AIT, sur les rapports entre anarchosyndicalisme et anarchisme.



COLLECTION CNT

TEXTES FONDATEURS

CHARTE DE LYON (CGT-SR)
CHARTE DE PARIS (CNT)
DECLARATION DE PRINCIPE DE L'AIT
L'ANARCHOSYNDICALISME ET L'ANARCHISME (PIERRE BESNARD)
STATUS DE LA FEDERATION SYNDICALISTE





SOMMAIRE

Une liste de brochures est consultable sur le site *Perspective Libertaire*

http://perspectivelibertaire.free.fr

Ce site contient aussi des brochures à télécharger au format .pdf

Des brochures peuvent être commandées à la CNT-AIT de Caen

http://cnt.ait.caen.free.fr/

ou

CNT-AIT
BP 2010
14019 CAEN CEDEX
cnt.ait.caen@free.fr

La plupart des textes des brochures, ainsi que beaucoup d'autres, sont consultables sur le site *Actualité de l'Anarchosyndicalisme*

http://cnt-ait.info/

Les adresses des syndicats CNT-AIT en France sont sur le *site confédéral*

http://www.cnt-ait-fr.org/

Pour recevoir un exemplaire de notre Combat Syndicaliste, envoyez vos coordonnées à

CNT-AIT
7 rue Saint Remesy
31000 Toulouse
Tel/fax : 05 61 52 86 48

timbre mensuel, 10 fr.

Quand plusieurs camarades d'une même région auront adhéré individuellement; ils devront obligatoirement former un groupe.

Article 13. - Tout groupe qui ne sera pas à jour de ses règlements de fournitures au 1er avril de chaque année sera considéré comme démissionnaire après un avis resté sans effet et une décision prise par la C.A.

La carte de la F.S. et le timbre. sont obligatoires et doivent être délivrés par tous les groupes à leurs adhérents.

Article 14. - Pour tous les autres cas que ceux prévus à l'article précédent, ainsi que ceux des groupes qui, faisant le jeu de groupements politiques et qui se mettraient d'eux-mêmes en dehors de la F.S., la radiation ne pourra être prononcée que par un Congrès. Toutefois, dans une circonstance sérieuse, la C.A. peut prononcer la suspension du groupe incriminé jusqu'au Congrès suivant, qui se prononcera définitivement.

Les cotisations des groupes radiés ou démissionnaire restent acquis à la F.S.

Article 15. - Les groupes se réunissent en Congrès tous les ans.

En cas d'événements graves, de circonstances exceptionnelles, dont, la C.A. sera juge, un Congrès extraordinaire pourra être convoqué.

Sur la demande de la majorité des groupes, la convocation sera obligatoire.

Pour les Congrès ordinaires, les groupes seront consultés sur les questions devant figurer à l'ordre du jour. Ils le seront assez tôt pour que les questions ayant été retenues puissent être soumises aux groupes au moins un mois à l'avance.

Article 16. - La F.S. prépare, pour chaque Congrès des rapports moraux et financiers sur sa gestion, qui, avant d'être soumis à l'approbation du Congrès, devront être portés à la connaissance des groupes deux mois à l'avance.,

Article 17. - Chaque groupe représenté au Congrès n'aura droit qu'à une voix, et chaque délégué ne pourra représenter plus de cinq groupes au maximum.

Article 18. - En raison des circonstances dans lesquelles s'est opérée la formation de la F.S., les présents Statuts, la forme d'organisation ainsi que le titre peuvent être modifiés par un Congrès, mais la rédaction et l'esprit de l'article fondamental ne pourront être transformés, sauf le passage ayant trait à l'adhésion à l'A.I.T. qui n'aura sa raison d'être que jusqu'à la formation d'une Centrale Syndicale qui donnerait son adhésion à l'A.I.T. (les statuts de l'A.I.T. ne prévoyant qu'une organisation adhérente par pays).



LA CHARTE DE LYON

Adoptée par le congrès de la CGT-SR en 1926

En présence de l'instabilité politique et financière de l'État français, qui peut à tout instant provoquer une crise de régime et par conséquent, poser la question d'un ordre social nouveau par les voies révolutionnaires, le congrès, en même temps qu'il se refuse à donner au capitalisme les moyens de rééquilibrer, déclare que le syndicalisme doit tirer de cette situation catastrophique le maximum de résultats pour l'affranchissement des travailleurs.

En conséquence, il affirme que les efforts du prolétariat doivent tendre, non seulement à renverser le régime actuel, mais encore à rendre impossible la prise du pouvoir et son exercice par tous les partis politiques qui s'en disputent âprement la possession. C'est ainsi que le syndicalisme doit savoir profiter de toutes les tentatives faites par les partis pour s'emparer du pouvoir, pour jouer lui-même son rôle décisif qui consiste à détruire ce pouvoir et à lui substituer un ordre social reposant sur l'organisation de la production de l'échange et de la répartition, dont le fonctionnement sera assuré par le jeu des rouages syndicaux à tous les degrés.

En proclamant le sens profondément économique de la révolution prochaine, le congrès tient à préciser essentiellement, qu'elle doit revêtir un caractère de radicale transformation sociale devenue indispensable et reconnue inévitable aussi bien par le capitalisme que par le prolétariat. Ce caractère ne peut lui être imprimé sur le plan de classe des travailleurs que par le prolétariat organisé dans les syndicats, en dehors de toute autre direction extérieure, qui ne peut que lui être néfaste. C'est seulement à cette condition que les soubresauts révolutionnaires des peuples, jusqu'ici utilisés et dirigés par les partis politiques, permettront enfin d'apporter un changement notable dans l'ordre économique et social, ainsi que l'exige le développement des sociétés modernes.

Le congrès constate la profonde nouveauté des événements qui se préparent et rendent inutiles et impossibles les transformations politiques partiel-

les. Il enregistre aussi que le fascisme, nouvelle doctrine de gouvernement des puissances d'argent, qui commandent à tout le système capitaliste, pose lui-même le problème social sous le même angle économique et entend utiliser le syndicalisme en l'adaptant à ses vues particulières pour réaliser ses desseins.

En considération de ce qui précède, le congrès déclare que les événements prochains en se déroulant dans l'ordre économique vont poser les nouvelles conditions de vie des peuples et fixer, avec une force grandissante et insoupçonnée, les véritables caractères de la vie sociale. Cette vie sera l'œuvre des forces productives et créatrices associant harmoniquement les efforts des manœuvres, des techniques et des savants, orientés constamment vers le progrès.

Ainsi se précisent logiquement les caractères de la transformation nécessaire. Reprenant les termes de cette partie de la résolution d'Amiens, qui déclare que "le Syndicat aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de la réorganisation sociale", le congrès affirme que le syndicalisme, expression naturelle et concrète du mouvement des producteurs, contient à l'état latent et organique, toutes les activités d'exécution et de direction capables d'assurer la vie nouvelle.

Il lui appartient donc, dès maintenant, de rassembler sur un plan unique d'organisation, toutes les forces de la main-d'œuvre, de la technique et de la science, agissant séparément, en ordre dispersé, dans l'industrie et aux champs. En réunissant, dès que possible, dans un même organisme toutes les forces qui concourent à assurer la vie sociale, le syndicalisme sera en mesure, dès le commencement de la révolution, de prendre en mains, par tous ses organes, la direction de la production et l'administration de la vie sociale.

Comprenant toute la grandeur et toute la difficulté de ce devoir, le congrès tient à affirmer que le syndicalisme doit, dès maintenant, remanier son organisation, compléter ses organes, les adapter aux nécessités -comme le capitalisme lui-même- et se préparer à agir, demain, en administrateur et en gestionnaire éclairé de la production, de la répartition et de l'échange.

Il ne méconnaît pas l'extrême complexité des problèmes qui seront posés par la disparition du capitalisme. Aussi, il n'hésite pas à déclarer que le mouvement des travailleurs, qui ne recèle pas encore toutes forces nécessaires à la vie sociale de demain, doit faire la preuve de son intelligence et de sa souplesse en appelant à lui tous les individus, tou-

sation par le groupe.

Les candidatures doivent être adressées à la Fédération Syndicaliste au moins deux mois avant la date du Congrès, le bureau de la F.S. communiquera immédiatement la liste des candidats aux groupes. Les membres du Bureau et de la C.A. sont élus par les Congrès pour une période d'un an.

Article 9. - Les appointements des membres du bureau, employés ou délégués provisoires sont fixés par les Congrès, en cas de nécessité par la 1a C. A.

Article 10. - La Commission de contrôle est composée de cinq membres nommés par le Congrès et proposés par les groupes du siège.

Cette Commission choisit son secrétaire, chargé de la convocation une fois par mois et de la rédaction des procès-verbaux.

La Commission de contrôle a pour objet de veiller à la bonne gestion financière des divers services de la F.S.

Les résultats de ces opérations sont consignés dans un rapport qui est soumis chaque trimestre à la C.A. et envoyé à chaque groupe deux mois avant le Congrès.

Article 11 - Tout conflit qui pourrait surgir entre les organismes de la Fédération sera examiné par une Commission composée de cinq membres et prise dans son sein.

En cas de conflit avec la C.A., une Commission extraordinaire de cinq membres sera choisie en dehors d'elle, parmi les militants de la région où siège la F.S.

Les conclusions établies par cette commission seront soumises à la C. A. pour solution. Les organisations intéressées pourront avoir recours en dernier ressort au Congrès qui statuera définitivement sur le différend.

Article 12. - La F.S., s'appuyant de la base au faîte sur l'adhérent, il est logique que les ressources indispensables pour mener à bien la propagande syndicaliste et l'action révolutionnaire soient laissées aux groupes primordiaux.

Toutefois, pour permettre à la Fédération d'assurer ses diverses services, de mener à bien la propagande et l'action nationale et internationale qui lui sont dévolues, les groupes sont dans l'obligation d'alimenter la caisse fédérale.

Les ressources sont fournies par le montant de la carte annuelle délivrée aux groupes et d'un prélèvement sur le timbre de cotisation mensuelle.

- Le prix de la carte annuelle est fixé à .... 10 fr.
- Le timbre mensuel sera unique et délivré aux groupes à . 5 fr.

Les camarades isolés de tous groupes, locaux ou régionaux peuvent adhérer directement à la F.S. en tant que membres individuels : carte, 10 fr. ;

Article 3. - Pour être adhérent de la Fédération Syndicaliste, il faut vivre de son travail sans exploiter quiconque. En conséquence, sous la condition de ne pas avoir de salarié, les artisans ont leur place à l'organisation.

Article 4. - La F.S. est administrée, suivant les directives données, par les groupes locaux (ou régionaux), réunis en congrès.

Article 5. - Dans l'intervalle des Congrès, la F.S. est administrée par la Commission administrative. Cette commission administrative est composée, en principe, de douze membres titulaires et de trois suppléants, choisis parmi les militants de la région où siège la F.S. Les membres de la C.A. assistent avec voix consultative aux congrès.

Article 6. - Le Bureau, agent d'exécution et de liaison, est nommé pour un an par le Congrès et, en cas de circonstances exceptionnelles par la C. A. et révocable par eux.

Chaque membre du bureau rétribué n'est rééligible et ne peut faire acte de candidature pour quelque fonction rétribuée que ce soit, avant une période de deux ans.

a) Le Bureau est composé d'un secrétaire administratif, d'un secrétaire à la propagande, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint.

b) Le secrétaire administratif est chargé d'assurer la liaison entre les groupes et la C.A., ainsi qu'entre les groupes eux-mêmes, et doit maintenir les relations avec l'A.I.T. Il est responsable des archives et peut, le cas échéant, s'adjoindre un archiviste.

c) Le secrétaire à la propagande est chargé de toutes les questions relatives à la propagande, tournées, études générales susceptibles d'aider le syndicalisme à remplir sa mission, ainsi que la rédaction du bulletin de la F.S.

d) Les trésoriers ont pour charge de gérer au mieux les finances de la F.S., sous la responsabilité d'une commission de contrôle.

Article 7. - La C.A. peut désigner le nombre d'employés ou de propagandistes, nécessaires au bon fonctionnement de la F.S.

Article 8. - Les membres de la C.A. sont présentés par les groupes du siège de la F.S.

Les membres du Bureau sont présentés par les groupes de l'ensemble du pays.

Toute candidature doit être ratifiée par le groupe auquel appartient l'intéressé ; seule une question de moralité est susceptible de modifier la récu-

tes les activités qui, par leurs fonctions, leur savoir, leurs connaissances, ont leur place naturelle dans son sein et seront indispensables pour assurer la vie nouvelle à tous les échelons de la production.

N'ignorant pas les changements profonds qui sont survenus dans le domaine de la science et de la technique, que ce soit dans l'industrie et dans l'agriculture, le Congrès, préoccupé des transformations nécessaires, n'hésite pas à faire appel aux savants et aux techniciens.

De même, il s'adresse aux paysans, pour assurer conjointement avec leurs frères ouvriers la vie et la défense de la révolution qui ne saurait s'effectuer sans leur concours éclairé, constant et complet. Le congrès pense qu'ainsi se scellera, par un effort concordant, harmonieux et fécond, qui les rassemblera tous pour une même tâche de libération humaine, l'Union des travailleurs de la Pensée et des Bras, de l'industrie et des champs.

N'ayant pour unique ambition que d'être les pionniers hardis d'une transformation sociale dont les agents d'exécution et de direction oeuvreront sur le plan du syndicalisme, les syndicalistes désirent que leur mouvement, vivant reflet des aspirations et des besoins matériels et moraux de l'individu, devienne la véritable synthèse d'un mécanisme social déjà en voie de constitution, où tous trouveront les conditions organiques, idéalistes et humaines de la révolution prochaine, désirée par tous les travailleurs.

Demain doit être aux producteurs, groupés ou associés, en vertu de leurs fonctions économiques. L'organisation politique et sociale surgira de leur sein. Elle portera en elle-même, tous les facteurs de réalisation, organisation, coordination, cohésion, impulsion et action.

De cette façon, se dressera en face du citoyen, entité fuyante, instable et artificielle, le travailleur, réalité vivante, support logique et moteur naturel des sociétés humaines.

Le syndicalisme dans le cadre national - Son action générale.

La C.G.T. syndicaliste révolutionnaire affirme, dès sa constitution, qu'elle entend être exclusivement un groupement de classe : celui des travailleurs. Elle doit donc, en plein accord sur ce point, avec la Charte d'Amiens, mener la lutte sur le terrain économique et social. Véritable organisme de défense et de lutte de classe, elle est en dehors de tous les partis et en opposition avec ceux-ci, la force active qui doit permettre à tous les travailleurs de défendre leurs intérêts immédiats et futurs, matériels et moraux. S'inspirant de la situation présente, elle déclare vouloir préparer, sans délai, les cadres complets de la vie sociale et économique de demain, dont elle tient à exami-

ner tout de suite les caractères possibles et le fonctionnement général.

Au capitalisme -conséquence et résultante de la vie passée, adapté et façonné par les forces dirigeantes en dehors de toute doctrine comme de toute théorie- entrant dans le dernier cycle de son évolution historique, le congrès entend substituer le syndicalisme, expression naturelle de la vie sociale des individus en marche vers le communisme libre.

Rejetant le principe du partage des privilèges chers aux défenseurs de l'intérêt général et de la superposition des classes -qui est aussi celui de nos adversaires-, le syndicalisme doit poursuivre sa mission qui est : de détruire les privilèges, d'établir l'égalité sociale. Il n'atteindra ce but qu'en faisant disparaître le patronat, en abolissant le salariat individuel ou collectif et en supprimant l'État.

Il préconise à ce sujet, la grève générale, l'expropriation capitaliste et la prise en possession des moyens de production et d'échange, ainsi que la destruction immédiate de tout pouvoir étatique.

Ses moyens d'action.

Précisant sa conception de la grève générale, le congrès tient à déclarer fermement que ce moyen d'action conserve, à ses yeux, toute sa valeur, en toutes circonstances, que ce soit corporativement, localement, régionalement, nationalement ou internationalement. Que ce soit pour faire triompher les revendications particulières ou générales, fédérales ou nationales, offensivement ou défensivement, la grève, partielle ou générale, reste et demeure la seule et véritable arme du prolétariat.

En ce qui concerne la grève générale expropriatrice, premier acte révolutionnaire qui sera marqué par la cessation immédiate, concertée et simultanée du travail en régime capitaliste, le congrès affirme qu'elle ne peut être que violente. Elle aura pour objectifs :

· de priver le capitalisme et l'État de toute possibilité d'action, en s'emparant des moyens de production et d'échange, et de chasser du pouvoir ses occupants du moment ;

· de défendre les conquêtes prolétariennes qui doivent permettre d'assurer l'existence de l'ordre nouveau ;

· de remettre en marche, l'appareil de la production et des échanges, après avoir réduit, au minimum - pour la prise de possession - le temps d'arrêt de la production et des échanges ruraux et urbains ;



STATUTS DE LA FEDERATION SYNDICALISTE

Adoptés en 1945

ARTICLE FONDAMENTAL

Il est constitué entre les adhérents aux présents statuts, sans distinction de nationalité, une organisation nationale syndicaliste révolutionnaire, qui prend le titre de : « FEDERATION SYNDICALISTE ».

Sa durée est illimitée, ainsi que le nombre de ses membres.

La FEDERATION SYNDICALISTE a pour but le groupement des travailleurs syndicalistes révolutionnaires dans le but d'organiser et d'impulser la lutte révolutionnaire pour la destruction définitive des régimes politiques et économiques actuels.

Elle poursuit, par la lutte des classes, la libération, des travailleurs qui ne sera réalisée que par la transformation totale de la Société.

Elle précise que cette transformation ne s'accomplira que par la suppression du Patronat, l'abolition du Salariat et la disparition de l'État.

Son action se déroule en dehors de celle de tous les partis politiques et en opposition avec ceux-ci.

Elle vise à 1'instauration d'une société basée sur le « Communisme libre ».

La FEDERATION SYNDICALISTE se déclare en plein accord avec la déclaration de principes de l'A.I.T., organisation internationale à laquelle la F. S. donne son adhésion.

CONSTITUTION

Article premier. - La Fédération Syndicaliste est organisée sur la base de groupes locaux intersyndicaux ou, à défaut, de groupes régionaux. Dés que le nombre de leurs membres le permet, les groupes doivent constituer des sections industrielles, qui, elle-mêmes, devront s'appuyer sur des sections d'ateliers, chantiers ou bureaux.

Article 2. - Les adhérents des groupes peuvent être membres d'une Centrale syndicale non adhérente à l'A.I.T., à la condition, toutefois, que ce soit sous le contrôle de la Fédération. En aucune façon, ils ne peuvent être membres de partis politiques.

Ces tâches sont suffisamment définies par le présent rapport pour ne pas prêter à confusion et à chevauchement.

Mais ces rapports ne peuvent s'établir qu'à deux conditions :

1° L'unité de doctrine des anarchistes dans chaque pays ;

2° L'unification, également dans chaque pays, des groupements anarchistes, sur le plan de la doctrine unique de l'anarchisme révolutionnaire.

Conclusions générales

Quels que soient les désirs du Congrès et ceux de l'A.I.T. de réaliser pratiquement ces rapports, ils ne pourront y parvenir, comme l'exigent les événements, si ces deux conditions n'étaient pas remplies préalablement par les mouvements anarchistes dans chaque pays.

Il eût été infiniment préférable, et aussi conforme à nos principes connus qui sont ceux du fédéralisme, *que cette unité de doctrine et cette unification de forces anarchistes* fussent réalisées avant la tenue du Congrès qui doit donner naissance à l'Internationale Anarchiste.

Au nom des anarcho-syndicalistes qui ont atteint ce double but par la constitution de l'actuelle A.I.T., depuis 1922, je demande instamment à tous nos camarades anarchistes révolutionnaires de nous suivre dans cette voie.

S'ils acceptent tous, l'Internationale qui sortira de ce Congrès méritera le titre qu'ils lui donneront certainement et qui ne peut être que : *L'Internationale Anarchiste Révolutionnaire* - et j'y insiste - ils atteindront ce but sans difficulté. *Il suffit*, mais *il faut*, qu'ils acceptent tous de rompre définitivement avec les forces, prétendues démocratiques tant politiques que syndicales ; qu'ils affirment que l'anarchisme révolutionnaire, par ses buts, ses moyens d'action sa doctrine, *n'a rien et ne peut rien avoir de commun avec ces forces* dites "démocratiques " qui sont, dans tous les pays, les meilleurs serviteurs du capitalisme.

Si, poussant ce geste jusqu'à sa limite, le mouvement anarchiste révolutionnaire rompt également avec toutes les dissidences des Partis politiques autoritaires qui, comme leurs partis originels, n'ont qu'un désir : *prendre ou reprendre le pouvoir*, le mouvement anarchiste révolutionnaire et le mouvement anarcho-syndicaliste pourront marcher sans crainte et de pair vers leur but commun : la transformation sociale révolutionnaire par l'établissement du communisme libertaire, étape nécessaire du communisme libre.

Pierre BESNARD.
Secrétaire général de l'A.I.T.

· de remplacer le pouvoir étatique détruit par une organisation fédéraliste et rationnelle de la production, de l'échange et de la répartition.

Confiant dans la valeur de ce moyen de lutte, le Congrès déclare que le prolétariat saura, non seulement prendre possession de toutes les forces de production, détruire le pouvoir étatique existant, mais encore sera capable d'utiliser ces forces dans l'intérêt de la collectivité affranchie et de les défendre contre toute entreprise contre-révolutionnaire, les armes à la main, et de donner à l'organisation sociale la forme qu'exigera le stade d'évolution atteint par les individus vivant à cette époque.

Il déclare que le terme des conquêtes révolutionnaires ne peut être marqué que par les facultés de compréhension des travailleurs et les possibilités de réalisations de leurs organismes économiques, dont l'effort devra être porté au maximum.

Par là, le congrès indique que la stabilisation momentanée de la révolution doit s'accomplir en dehors de tout système préconçu, de tout dogme, comme de toute théorie abstraite, qui seraient pratiquement en contradiction avec les faits de la vie économique et sociale exprimant l'ordre nouveau.

Proclamant son attachement indéfectible à la lutte révolutionnaire, le congrès tient, pour bien préciser sa pensée, à déclarer qu'il considère la révolution comme un fait social déterminé par la contradiction permanente des intérêts des classes en lutte, qui vient tout à coup marquer brutalement leur antagonisme, en rompant le cours normal de leur évolution qu'il tend à précipiter.

En conséquence, il déclare que le syndicalisme - comme tous les autres mouvements - a le droit de l'utiliser, suivant ses desseins, pour atteindre le maximum des buts qu'il s'est fixé, sans confondre son action avec celle des partis qui prétendent, eux aussi, transformer l'ordre politique et social, et préconisent pour cela la dictature prolétarienne et la constitution d'un État soi-disant provisoire.

En dehors de cette action essentielle, le congrès déclare que, par son action revendicative quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que : la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.

Il prépare chaque jour l'émancipation des travailleurs qui ne sera réalisée que par l'expropriation du capitalisme.

Lyon, 1er & 2 novembre 1926



LA CHARTE DE PARIS

La Charte du Syndicalisme Révolutionnaire
adoptée au Congrès constitutif de la C.N.T - Décembre 1946

En présence de l’instabilité politique et financière de l’État français, qui peut à tout instant provoquer une crise de régime et, par conséquent, poser la question d’un ordre social nouveau par les voies révolutionnaires,

Le Congrès, en même temps qu’il se refuse à donner au capitalisme le moyen de se rééquilibrer, déclare que le syndicalisme doit tirer de cette situation catastrophique le maximum de résultats pour l’affranchissement des travailleurs.

En conséquence, il affirme que les efforts du prolétariat doivent tendre, non seulement à renverser le régime actuel, mais encore à rendre impossible la prise du pouvoir et son exercice par tous les partis politiques qui s’en disputent déjà âprement la possession.

C’est ainsi que le syndicalisme doit savoir profiter de toutes les tentatives faites par les partis pour s’emparer du pouvoir, pour jouer lui-même son rôle décisif qui consiste à détruire ce pouvoir et à lui substituer un ordre social reposant sur l’organisation de la production, de l’échange et de la répartition dont le fonctionnement sera assuré par le jeu des rouages syndicaux à tous les degrés.

En proclamant le sens profondément économique de la révolution prochaine, le Congrès tient à préciser essentiellement qu’elle doit revêtir un caractère de radicale transformation sociale devenue indispensable et reconnue inévitable aussi bien par le capitalisme que par le prolétariat.

Ce caractère ne peut lui être imprimé sur le plan de classe des travailleurs que par le prolétariat organisé dans les syndicats, en dehors de toute autre direction extérieure, qui ne peut que lui être néfaste.

C’est seulement à cette condition que les soubresauts révolutionnaires des peuples, jusqu’ici utilisés et dirigés par les partis politiques, permettront enfin d’apporter un changement notable dans l’ordre économique et

quand les hommes, par leur évolution et le développement de leurs facultés de compréhension, seront capables d'accéder au communisme libre, finalité de l'anarchie..

En résumé, l'anarcho-syndicalisme est la force nécessaire de lutte, dans le régime actuel, de l'agent de réalisation *économique* du communisme libertaire, dans la période post-révolutionnaire.

L'anarchisme aide le mouvement anarcho-syndicaliste, sans se substituer à lui.

L'activité de ses militants se confond, dans les syndicats, avec celle des militants anarcho-syndicalistes.

Les deux mouvements se doivent donc une aide mutuelle et permanente.

Et, plus tard dans la paix, la concorde et l'harmonie, l'anarchisme et l'anarcho-syndicalisme, *confondus dans un même mouvement*, poursuivront la réalisation du communisme libre, but suprême de l'anarchie.

La tâche la *plus urgente* de l'anarcho-syndicalisme est aujourd'hui d'organiser dans son sein les travailleurs en vue de la lutte décisive contre le capitalisme ; de préparer techniquement cette lutte, d'opérer la synthèse des forces de la production pour la construction révolutionnaire de l'ordre communiste libertaire ; et, *demain*, de l'organisation économique, et cela, jusqu'à l'instauration du communisme libre; de défendre, enfin, la révolution.

Celle de l'anarchisme révolutionnaire consiste à aider de toutes ses forces à leur accomplissement par tous les moyens dont il dispose.

Rapports de l'Anarchisme et de l'Anarcho-Syndicalisme

De toute évidence, des rapports doivent exister entre l'anarchisme et l'anarcho-syndicalisme, tant sur le plan *national qu'international*. L'A.I.T. a, d'ailleurs, prévu cette éventualité dès son Congrès constitutif.

Ces rapports doivent être basés sur l'indépendance et l'autonomie réciproque des deux mouvements et demeurer sur *le plan de la plus parfaite égalité.*

En dehors de la *copénétration des deux mouvements*, par l'action de leurs militants, il est souhaitable que dans chaque localité, chaque région, chaque pays, des contacts s'établissent entre les organisations anarchistes et anarcho-syndicalistes.

Pour être féconds et durables, ces rapports devront reposer sur les bases d'une tolérance mutuelle, facilitée par une identité de doctrine sur tous les plans, et une compréhension exacte des tâches qui incombent aux deux mouvements.

Par contre, il est logique que les communes, organes administratifs, leurs services techniques et sociaux aient le soin de distribuer la production; d'interpréter les désirs des hommes sur le plan social, d'organiser la vie dans toutes ses manifestations. *Dès maintenant, les groupes anarchistes ont pour devoir de préparer ces réalisations révolutionnaires.*

La besogne de chacun des organismes est donc extrêmement nette, parfaitement délimitée. Elle suffira largement à accepter sur chaque plan l'activité et les efforts de tous, selon les attributions réelles de chacun.

A aucun moment, j'en donne l'assurance la plus formelle, les syndicats anarcho-syndicalistes ne pourront constituer un obstacle à la marche en avant du communisme révolutionnaire.

A aucun moment, non plus, ils ne pourront devenir *réformistes*, parce qu'ils sont et resteront révolutionnaires, fédéralistes et anti-étatistes, parce qu'ils visent, en un mot, comme les groupes anarcho-communistes, à instaurer le communisme libertaire.

En conclusion de cette partie de mon exposé, j'affirme :

1° Que le mouvement anarcho-syndicaliste ne peut dévier, en raison du contrôle permanent et sévère qui s'exerce sur les organisations et les militants ;

2° Que le mouvement anarcho-syndicaliste épuise, sur le plan actuel, dans le domaine révolutionnaire, les moyens de réalisation du communisme libertaire. Qu'il appartient aux groupes anarcho-communistes, *sur le plan exclusivement idéologique*, de porter la propagande aussi loin que possible ;

3° Que le mouvement anarcho-communiste doit s'intéresser surtout aux tâches de propagande et d'éducation ; d'étude et de vulgarisation sociale;

4° Que le meilleur contact permanent qui puisse être réalisé le sera, comme en Espagne, par l'adhésion sans restriction de tous les anarcho-communistes, dans tous les pays, aux syndicats anarcho-syndicalistes, chargés de la préparation et de l'exécution de l'action, seuls capables de mener celle-ci à bonne fin, avec des effectifs et des moyens suffisants ; que la doctrine expérimentale de l'anarcho-syndicalisme, qui est celle de l'anarchisme lui-même, est assez solide et ferme pour ne pas risquer aucune atteinte, atténuation ou déviation.

5° Que l'anarcho-communisme, véritable figure du socialisme, est né de la carence totale de tous les partis politiques ; que l'anarcho-syndicalisme, forme moderne et active de ce mouvement, issu lui-même de l'anarchisme, remplit présentement toutes les tâches positives de l'anarcho-communisme et prépare les voies du communisme libertaire dont il sera le principal agent de réalisation; que les tâches de l'anarcho-communisme - comme celles de l'anarcho-syndicalisme - s'épuiseront *dans la période post-révolutionnaire*

social, ainsi que l'exige le développement des sociétés modernes.

En considération de ce qui précède, le Congrès déclare que les évènements prochains, en se déroulant dans l'ordre économique, vont poser les nouvelles conditions de vie des peuples et fixer avec une force grandissante et insoupçonnée les véritables caractères de la vie sociale. Cette vie sera l'œuvre des forces productrices et créatrices, associant harmonieusement les efforts des manœuvres, des techniciens et des savants, orientés constamment vers le progrès.

Ainsi se précisent logiquement les caractères de la transformation nécessaire.

Reprenant les termes de cette partie de la résolution d'Amiens qui déclare que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de la réorganisation sociale,

Le Congrès affirme que le syndicalisme, expression naturelle et concrète du mouvement des producteurs, contient à l'état latent et organique toutes les activités d'exécution et de direction capables d'assurer la vie nouvelle. Il lui appartient donc, dès maintenant, de rassembler sur un plan uniquement d'organisation toutes les forces de la main-d'œuvre, de la technique et de la science, agissant séparément, en ordre dispersé, dans l'industrie et aux champs.

En réunissant, dès que possible, dans un même organisme toutes les forces qui concourent à assurer la vie sociale, le syndicalisme sera en mesure, dès le commencement de la révolution, de prendre en main, par tous ses organes, la direction de la production et l'administration de la vie sociale.

Comprenant toute la grandeur et toute la difficulté de ce devoir, le Congrès tient à affirmer que le syndicalisme doit, dès maintenant, remanier son organisation, compléter ses organes, les adapter aux nécessités - comme le capitalisme lui-même - et se préparer à agir, demain, en administrateur et en gestionnaire éclairé de la production, de la répartition et de l'échange.

Il ne méconnaît pas l'extrême complexité des problèmes qui seront posés par la disparition du capitalisme. Aussi, il n'hésite pas à déclarer que le mouvement des travailleurs, qui ne recèle pas encore toutes les forces nécessaires à la vie sociale de demain, doit faire la preuve de son intelligence et de sa souplesse en appelant à lui tous les individus, toutes les

activités qui, par leurs fonctions, leur savoir, leurs connaissances, ont leur place naturelle dans son sein et seront indispensables pour assurer la vie nouvelle à tous les échelons de la production.

N'ignorant pas les changements profonds qui sont survenus dans le domaine de la science et de la technique, que ce soit dans l'industrie ou dans l'agriculture, le Congrès, préoccupé des transformations nécessaires, n'hésite pas à faire appel aux savants et aux techniciens.

De même, il s'adresse aux paysans, pour assurer conjointement avec leurs frères ouvriers la vie et la défense de la révolution qui ne saurait s'effectuer sans leur concours éclairé, constant et complet. Le Congrès pense qu'ainsi se scellera, par un effort concordant, harmonieux et fécond, qui les rassemblera tous pour une même tâche de libération humaine, l'union des travailleurs de la pensée et des bras, de l'industrie et des champs.

N'ayant pour unique ambition que d'être les pionniers hardis d'une transformation sociale dont les agents d'exécution et de direction oeuvreront sur le plan du syndicalisme, les syndicalistes désirent que leur mouvement, vivant reflet des aspirations et des besoins matériels et moraux de l'individu, devienne la véritable synthèse d'un mécanisme social déjà en voie de constitution où tous trouveront les conditions organiques, idéalistes et humaines de la révolution prochaine, désirée par tous les travailleurs.

Demain doit être aux producteurs, groupés ou associés, en vertu de leurs fonctions économiques. L'organisation politique et sociale surgira de leur sein. Elle portera en elle-même tous les facteurs de réalisation, organisation, cohésion, impulsion et action.

De cette façon se dressera en face du citoyen : entité fuyante, instable et artificielle, le travailleur : réalité vivante, support logique et moteur naturel des sociétés humaines.

LE SYNDICALISME DANS LE CADRE NATIONAL

a) SON ACTION GÉNÉRALE - La Confédération Nationale du Travail affirme, dès sa constitution, qu'elle entend être exclusivement un groupement de classe : celui des travailleurs. Elle doit donc, en plein ac-

toutes sortes, dont l'anarcho-communisme est l'idéal, ne peut être que dans les syndicats anarcho-syndicalistes et non ailleurs.

Leur doctrine leur en fait un devoir impérieux, précis et inéluctable.

C'est d'ailleurs le meilleur moyen pratique de réaliser concrètement l'unité d'action si nécessaire au mouvement anarchiste révolutionnaire moderne.

Ce n'est que dans l'action et par l'action que les anarchistes retrouveront leur véritable *unité de pensée* ; que le mouvement anarcho-syndicaliste, désaxé depuis trente ans, retrouvera aussi son équilibre et sa force ; que tous les anarchistes, enfin, pourront considérer la révolution sociale comme une éventualité prochaine et une réalisation possible.

Le rôle des Groupes Anarchistes et des Syndicats

Ce qui précède nous conduit normalement et logiquement à envisager le rôle des groupes anarchistes et des syndicats.

Les anarcho-syndicalistes admettent parfaitement que les groupes anarcho-communistes, plus mobiles que les organisations syndicales, *prospectent* les masses travailleuses ; qu'ils recherchent ses adhérents et forment des militants ; qu'ils fassent une propagande active et une oeuvre intense de défrichement, dans le but d'amener à eux, et conséquemment, aux syndicats anarcho-syndicalistes, à la cause de la révolution sociale, le plus grand nombre possible de travailleurs trompés et dupés, jusque-là, par tous les partis politiques, sans exception.

Cette tâche *purement idéologique*, cette besogne de propagande *d'ordre moral* sont, incontestablement, du ressort des groupes anarcho-communistes, à la condition *expresse* qu'elles s'identifient avec le travail des syndicats anarcho-syndicalistes, qu'elles le complètent et le renforcent, pour le plus grand bien du communisme libertaire.

Mais je déclare carrément que *la responsabilité de la décision, de l'action et le contrôle de celles-ci* doivent appartenir *actuellement aux syndicats, agents d'exécution et de réalisation des tâches révolutionnaires.*

J'estime également que c'est à ces syndicats qu'il incombe de présenter toutes ces tâches, sur le plan économique, défensif et offensif.

Enfin, je considère que le système économique, administratif et social doit être homogène, harmonique, et que la base de ce système, pour être réelle, solide et durable, ne peut être qu'économique.

Je revendique comme un droit pour les syndicats l'accomplissement des tâches économiques révolutionnaires et post-révolutionnaires parce que *l'organisation de la production est la véritable fonction des travailleurs.*

de détruire le capitalisme et de réaliser le communisme libertaire, est le *Syndicat*. C'est lui qui groupe déjà organiquement les forces manuelles, techniques et scientifiques - qu'il recèlera davantage encore demain - qui assurent en tout temps la continuité de la vie sociale. Le Syndicat est également le groupement type, la forme d'association libre et concrète qui peut fournir à la société communiste libertaire les bases économiques solides, indispensables à l'ordre nouveau qui surgira de la révolution.

L'Anarchisme révolutionnaire et l'Anarcho-Syndicalisme ont une même finalité

La Chartre de l'A.I.T. a dégagé de toutes ces considérations historiques une conception qui est commune à tous les anarcho-syndicalistes du monde. La C.N.T., en accord avec la F.A.I., en tente en ce moment même la réalisation.

Cette conception n'implique nullement que l'anarcho-syndicalisme – anti-étatiste et fédéraliste, ne l'oublions pas - entend et prétend être tout et que rien d'autre ne doit exister à côté de lui.

L'anarcho-syndicalisme estime, au contraire, que les hommes, s'ils ne peuvent se passer de produire pour vivre, ne doivent pas avoir pour unique but de produire. Il admet très sincèrement, et il n'hésite pas à le proclamer, que l'homme a et doit avoir d'autres aspirations - et les plus hautes - vers le bien, le beau, le mieux, et cela, dans tous les domaines où il a accès avec ses facultés ; que des organismes administratifs et sociaux adéquats à toutes les nécessités d'une vie pleine, entière, et totale, fonctionnant avec le concours éclairé et sous le contrôle vigilant, constant et permanent de tous.

Il admet indubitablement que les individus ont le droit - mieux, 1e devoir - de s'administrer eux-mêmes. Il les y invitent formellement, d'ores et déjà. De même, il souhaite ardemment que les communes se fédèrent régionalement, se confédèrent nationalement et que les confédérations s'associent internationalement comme les syndicats et leurs C.G.T.

Il est même convaincu que c'est *indispensable* et il est prêt à unir ses efforts et ceux de ses syndicats aux efforts des individus en tant que tels, des communes fédérées, confédérées et associées pour réaliser le *véritable communisme libertaire*, qui ne peut être que l'œuvre de l'anarchisme. Je l'ai d'ailleurs expressément déclaré dans ces livres, *Les Syndicats ouvriers et la révolution sociale* et *Le Monde nouveau*.

L'accord sur la finalité du communisme libertaire, entre les anarcho-syndicalistes et les anarcho-communistes, est forcément *complet, permanent et absolu.*

Il est donc clair et évident que la place des travailleurs, des exploités de

cord sur ce point avec la Charte d’Amiens, mener la lutte sur le terrain économique et social.

Véritable organisme de défense et de lutte de classe, elle est, en dehors de tous les partis et **en opposition avec ceux-ci**, la force active qui doit permettre à tous les travailleurs de défendre leurs intérêts immédiats et futurs, matériels et moraux. S’inspirant de la situation présente, elle déclare vouloir préparer sans délai les cadres complets de la vie sociale et économique de demain, dont elle tient à examiner tout de suite les caractères possibles et le fonctionnement général.

Au capitalisme - conséquence et résultante de la vie passée, adaptée et façonnée par les forces dirigeantes en dehors de toute doctrine comme de toute théorie - entrant dans le dernier cycle de son évolution historique, le Congrès entend substituer le syndicalisme, expression naturelle de la vie sociale des individus en marche vers le communisme libre.

Rejetant le principe du partage des privilèges chers aux défenseurs de l’intérêt général et de la superposition des classes qui est aussi celui de nos adversaires, le syndicalisme doit poursuivre sa mission qui est : de détruire les privilèges, d’établir l’égalité sociale. Il n’atteindra ce but qu’en faisant disparaître le patronat, en abolissant le salariat individuel ou collectif et en supprimant l’Etat. Il préconise à ce sujet la grève générale, l’expropriation capitaliste et la prise de possession des moyens de production et d’échange, ainsi que la destruction immédiate de tout pouvoir étatique.

b) SES MOYENS DACTION - Précisant sa conception de la grève générale, le Congrès tient à déclarer très fermement que ce moyen d’action conserve à ses yeux toute sa valeur, en toutes circonstances, que ce soit corporativement, régionalement, nationalement ou internationalement. Que ce soit pour faire triompher les revendications particulières ou générales, fédérales ou nationales, offensivement ou défensivement, pour protester contre l’arbitraire patronal ou gouvernemental, la grève, partielle ou générale, reste et demeure la seule arme du prolétariat.

En ce qui concerne la grève générale expropriatrice, premier acte révolutionnaire qui sera marqué par la cessation immédiate et simultanée du travail en régime capitaliste, le Congrès affirme qu’elle ne peut être que violente. Elle aura pour objectif :

1° de priver le capitalisme et l’État de toute possibilité d’action en

s'emparant des moyens de production et d'échange et de chasser du pouvoir ses occupants du moment ;

2° de défendre les conquêtes prolétariennes qui doivent permettre d'assurer l'existence de l'ordre nouveau ;

3° de remettre en marche l'appareil de la production et des échanges, après avoir réduit au minimum - pour la prise de possession - le temps d'arrêt de la production et des échanges ruraux et urbains ;

4° de remplacer le pouvoir étatique détruit par une organisation fédéraliste et rationnelle de la production, de l'échange et de la répartition.

Confiant dans la valeur de ce moyen de lutte, le Congrès déclare que le prolétariat, non seulement saura prendre possession de toutes les forces de production, détruire le pouvoir étatique existant, mais encore sera capable d'exploiter ces forces dans l'intérêt de la collectivité affranchie et de les défendre contre toute entreprise contre-révolutionnaire, les armes à la main, et de donner à l'organisation sociale la forme qu'exigera le stade d'évolution atteint par les individus vivant à cette époque.

Il déclare que le terme des conquêtes révolutionnaires ne peut être marqué que par les facultés de compréhension des travailleurs et les possibilités de réalisation de leurs organismes économiques, dont l'effort devra être porté au maximum.

Par là, le Congrès indique que la stabilisation momentanée de la révolution doit s'accomplir en dehors de tout système préconçu, de tout dogme, comme de toute théorie abstraite, qui seraient pratiquement en contradiction avec les faits de la vie économique qui doit nécessairement donner naissance à la vie politique et sociale exprimant l'ordre nouveau.

Proclamant son attachement indéfectible à la lutte révolutionnaire, le Congrès tient, pour bien préciser sa pensée, à déclarer qu'il considère **la révolution comme un fait social, déterminé par la contradiction permanente des intérêts des classes en lutte, qui vient tout à coup marquer brutalement leur antagonisme en rompant le cours normal de leur évolution qu'il tend à précipiter**.

En conséquence, il déclare que le syndicalisme (comme tous les autres mouvements) a le droit de l'utiliser, suivant ses desseins, pour atteindre le maximum des buts qu'il s'est fixé, sans confondre son action avec celles des partis qui prétendent, eux aussi, transformer l'ordre politique et social et préconisent pour cela la dictature prolétarienne et la constitution

sciences.

En sociologie comme en physique, en chimie, en mécanique, *l'idée part du fait pour revenir au fait.*

Toujours le fait précède l'idée et crée la doctrine, la philosophie, d'où sortira la réalisation.

La doctrine, l'idée, le désir de recherches nouvelles pour arriver au but sont les conséquences de phénomènes constatés, qui donnent naissance à des lois admises par tous et que l'expérience consacre.

Constatations historiques

Qu'enseigne, depuis des siècles, l'expérience sociale dans tous les pays et, particulièrement, dans le monde moderne?

1° Que les individus, au sein de leur propre classe, s'unissent de plus en plus sur le plan solide de leurs intérêts ;

2° Que les classes antagonistes cherchent par l'élimination de leurs propres contradictions à réaliser leur intérêt général ; *les capitalistes* par l'instauration du capitalisme d'État, dont le fascisme est l'expression la mieux caractérisée ; *les travailleurs* par l'expropriation capitaliste, la suppression du salariat, l'abolition de l'État et l'institution du Communisme Libertaire ;

3° Que les travailleurs tentent, comme leurs adversaires - après eux, malheureusement - de réaliser l'union et la synthèse de toutes leurs forces, parce qu'ils ont compris, enfin, que les luttes décisives qui se déroulent exigent, à la fois : *l'organisation méthodique, la coordination, l'action massive et ordonnée de ces forces* ; parce qu'ils ont retenu la leçon des faits et des expériences, qui leur indique clairement que *l'action doit être préparée, directe, générale et simultanée ;*

4° Que l'ère des révolutions politiques est close ; que l'heure de la révolution sociale est, partout, arrivée ; qu'aucun parti ou groupement non spécifiquement de classe, prolétarien, ne peut par l'opposition des intérêts discordants de ses composants hétérogènes être une formation de combat révolutionnaire, une organisation de classe ; qu'un patron, se déclarerait-il socialiste, communiste ou anarchiste - cela existe - s'il peut être d'accord avec *son ouvrier* idéologiquement, au siège du groupement, n'a, en fait, aucun intérêt de classe commun avec lui, dès que tous les deux se retrouvent à l'usine, au chantier, à l'atelier, au bureau, etc. Dans la vie réelle ils sont et restent : l'un un *patron*, l'autre un *ouvrier* avec tous les antagonismes que ces situations comportent ;

5° Que le seul groupement réellement de classe, capable à la fois, par son nombre, sa puissance, les moyens qu'il détient - et peut, seul, faire mouvoir -

munisme - toutes deux politiques, autoritaires et étatiques - apolitique, antiparlementaire et antiétatique.

Sa caractéristique essentielle est la liberté, dans le cadre de la responsabilité, tant individuelle que collective.

Ses tâches principales actuellement sont : *la propagande, la vulgarisation et l'éducation sociale des masses travailleuses, aujourd'hui; l'administration sociale, demain.*

II - Qu'est-ce que l'Anarcho-Syndicalisme ?

L'Anarcho-Syndicalisme est un mouvement *organique* et organisé. Il tient sa doctrine de l'Anarchisme et sa forme d'organisation du Syndicalisme Révolutionnaire.

Il est l'expression *actuelle*, sur le plan économique et social, de la doctrine anarchiste.

Il en est aussi, sur le terrain révolutionnaire, comme le prouve l'expérience espagnole elle-même, l'agent essentiel de réalisation.

Il est représenté dans le monde par l'A.I.T. et ses Centrales Nationales.

Sa doctrine a été définie par le Congrès constitutif de la 2° A.I.T. (25 au 31 décembre 1922), par les Congrès successifs, les ouvrages et écrits de ses militants.

La C.N.T. représente, en Espagne, l'Anarcho-Syndicalisme de l'A.I.T. Pratiquement et non moins historiquement, l'Anarcho-Syndicalisme est la forme organique que prend l'Anarchie, pour lutter contre le capitalisme. Il est en opposition fondamentale avec le Syndicalisme politique et réformiste.

La substitution de la notion de classe à la notion de parti fait de l'Anarcho-Syndicalisme une nécessité pour les travailleurs, obligés de défendre leurs conditions de vie, de préparer leur affranchissement économique et social.
Le mouvement Anarcho-Syndicaliste permet de conjuguer l'action pour la lutte revendicative quotidienne et les aspirations les plus hautes des travailleurs.

Il réalise l'union de ceux-ci sur le double plan des intérêts matériels et moraux, immédiats et futurs.

Il fait surgir de la communauté des intérêts l'identité des buts et, par voie de conséquence logique et naturelle, la concordance des doctrines.

L'Anarcho-Syndicalisme, comme toute doctrine vraiment sociale, est essentiellement *expérimental*.

La Preuve est faite aujourd'hui, en Espagne, que sa doctrine, consacrée et confirmée par les faits, est immédiatement réalisable.

Expérimental ? Il l'est comme tous les mouvements sociaux et toutes les

d'un État soi-disant provisoire.

En dehors de cette action essentielle, le Congrès déclare que, par son action revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que : la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc., il prépare chaque jour l'émancipation des travailleurs qui ne sera réalisée que par l'expropriation du capitalisme. En condamnant la " *collaboration des classes* " et " *le syndicalisme d'intérêt général* ", le Congrès tient à déclarer que ce ne sont pas les discussions inévitables entre patrons et ouvriers qui constituent des actes de collaboration de classes. En ne voyant dans ces discussions qui résultent de l'état de choses actuel qu'un aspect de la lutte permanente des classes, le Congrès précise que **la collaboration des classes est caractérisée par le fait de participer, dans des organismes réunissant des représentants des ouvriers, des patrons ou de l'État, à l'étude en commun des problèmes économiques dont la solution apportée ne saurait que prolonger, en la renforçant, l'existence du régime actuel**.

LE SYNDICALISME DANS LA PÉRIODE PRÉ-RÉVOLUTIONNAIRE

Considérant que dans la période pré-révolutionnaire le rôle du syndicalisme est de dresser une opposition constante aux forces capitalistes, de diminuer le pouvoir patronal en augmentant celui du syndicat, le Congrès estime que ces résultats ne peuvent être obtenus que par l'introduction du contrôle syndical dans les entreprises capitalistes, par la création des comités et des conseils d'ateliers, d'usines, de bureaux, de chantiers, de gares, de ports, de fermes ou d'exploitations agricoles dans tous les domaines de la production.

En même temps que sera menée à bien la besogne de documentation, d'éducation technique et professionnelle en vue de la réorganisation sociale, sera enfin réalisé, dans les meilleures conditions, l'apprentissage de classe de la gestion.

En indiquant que les syndicats constitueront les cadres de la société nouvelle, le Congrès déclare qu'en ouvrant l'accès du syndicat aux techniciens et aux savants, ceux-ci s'y trouveront placés sur un pied de com-

plète égalité avec les autres travailleurs. C'est de la collaboration intelligente et amicale de tous ces éléments que surgira le véritable Conseil économique du travail, qui aura pour mission de poursuivre le travail de préparation à la gestion des moyens de production, d'échange et de répartition et aura à charge, sous la direction des Congrès, de chercher les moyens les meilleurs pour faire aboutir les revendications ouvrières.

RAPPORT DU SYNDICALISME AVEC LES AUTRES FORCES RÉVOLUTIONNAIRES

Le Congrès affirme à nouveau que le syndicalisme doit vivre et se développer dans l'indépendance absolue, qu'il doit jouir de l'autonomie complète qui convient à son caractère de force essentielle de la révolution. Par sa doctrine, ses buts, son action corporative et sociale, le syndicalisme s'affirme comme le seul mouvement de classe des travailleurs. Il est capable de réaliser, par lui-même, aux différents stades de l'évolution humaine, aussi bien le communisme organisé que le communisme libre.

Cela implique qu'il ne peut concourir à la poursuite des objectifs politiques affirmés par les partis et qu'il ne peut lier son action à la leur. L'affirmation sans cesse plus nette des buts poursuivis par les autres confédérations syndicales et leurs partis oblige la C.N.T à répudier toutes alliances avec ces forces sur le terrain révolutionnaire. En effet, s'il est encore possible de réunir dans une action corporative commune toutes les forces ouvrières groupées dans les différentes confédérations syndicales, il est indéniable que toute conjugaison de ces mêmes forces pour une lutte révolutionnaire apparaît inutile et vaine en raison de l'opposition fondamentale des buts que se sont assignés les diverses fractions du syndicalisme.

De toute évidence, cette incompatibilité d'action révolutionnaire s'étend "a fortiori" aux ententes avec les partis politiques ouvriers qui, tous, sans exception, veulent et c'est leur raison d'être - instaurer un État politique dont ils auraient la direction. État dont le syndicalisme révolutionnaire proclame la nocivité et nie la nécessité.

En conséquence, le Congrès déclare que la C.N.T. ne peut unir ses efforts à ceux des autres confédérations syndicales que sur le terrain de l'action quotidienne. Il est d'ailleurs persuadé que l'unité de toutes les forces révolutionnaires se réalisera sur le terrain de classe, dans la phase

Tels sont les problèmes que l'anarcho-syndicalisme place devant le mouvement anarchiste et que Pierre Besnard traite dans son Rapport. Leur solution logique ne dépendra que de la juste compréhension du passé, du présent et de l'avenir du mouvement anarchiste, de ses erreurs d'hier et des risques que le lendemain comporte.

30-V-1937. A. SCHAPIRO.

Anarcho-syndicalisme et Anarchisme

Tactique -et intervention syndicale

Avant d'aborder le problème soumis à l'examen du Congrès, il me parait indispensable de donner quelques explications préalables.

Constatons sans tarder davantage qu'il s'agit, en réalité de définir aussi exactement que possible les rapports du mouvement Anarchiste Révolutionnaire et des Forces Anarcho-Syndicalistes ou, plus clairement encore, de *l'Internationale Anarchiste*, à laquelle le Congrès donnera naissance, et *l'Association Internationale des Travailleurs* (A.I.T.).

Et pour résoudre convenablement cette question, il n'est pas inutile, à mon avis :

1° de définir succinctement et aussi précisément que possible l'Anarchisme et l'Anarcho-Syndicalisme ;
2° de faire ressortir leurs caractères essentiels et de déterminer leurs rôles respectifs;
3° de démontrer l'identité de leur finalité;
4° de déterminer leurs rapports.

I - Qu'est-ce que l'Anarchisme révolutionnaire ?

L'Anarchisme Révolutionnaire est un mouvement dont la doctrine tend à instituer une vie individuelle et collective de laquelle l'État, le Gouvernement et l'autorité seront exclus.

La base d'une telle société est indiscutablement l'homme. L'Anarchisme est donc l'affirmation d'une *revendication sociale permanente*, dans le présent, et infinie pour l'avenir, dans le progrès indéfini. Il suppose l'édification d'une construction économique administrative et sociale et se doit de la définir dès maintenant.

Je suis convaincu que le Congrès ne manquera pas de le faire. Historiquement, l'Anarchisme Révolutionnaire est la troisième branche du socialisme traditionnel.

Il est, par opposition aux deux autres branches, *le Socialisme et le Com-*

surgissait des cendres encore fumantes de la guerre de 1914-1918. L'anarcho-syndicalisme réalisait la seule conjonction de forces et d'éléments capable de garantir à la classe ouvrière et paysanne sa complète indépendance et son droit inéluctable à l'initiative révolutionnaire dans toutes les manifestations d'une lutte sans merci contre le Capitalisme et l'État, et d'une réédification, sur les ruines des régimes déchus, d'une vie sociale libertaire.

L'anarcho-syndicalisme complète donc l'anarchisme communiste. Ce dernier souffrait d'une lacune considérable qui paralysait toute sa propagande : son détachement des masses ouvrières. Pour y infiltrer les principes libertaires, et pour donner à ceux-ci des possibilités de réalisation concrète, il avait fallu organiser des syndicats et y étayer le syndicalisme sur des bases libertaires et antiétatiques.

C'est ce qu'a fait, c'est ce que continue de faire l'anarcho-syndicalisme.

Maintenant que l'anarcho-syndicalisme existe comme force organisatrice de la révolution sociale sur des bases communistes libertaires, les anarchistes communistes se doivent d'être, pour l'organisation de la révolution, des anarcho-syndicalistes, et chaque anarchiste syndicable doit être membre de la Confédération du Travail anarcho-syndicaliste.

Organisés, en dehors des syndicats, dans leurs fédérations idéologiques (ou "spécifiques", si l'on s'en tient à la terminologie de nos camarades espagnols), les anarchistes restent le ferment toujours en éveil permettant à l'anarcho-syndicalisme de bâtir, mais ne lui permettant pas des compromissions dangereuses.

Mais il ne faut pas que la direction idéologique, qui implique que les "réalisateurs" sont imprégnés de l'idéal des "propagandistes", se mue en direction effective. Jusqu'ici et surtout après la guerre, les mouvements syndicaux, nationalement ou internationalement, s'étaient toujours trouvés à la remorque d'un quelconque parti "ouvrier" ou d'une Internationale "ouvrière". Il ne faut pas que l'anarcho-syndicalisme, qui représente aujourd'hui le mouvement syndicaliste révolutionnaire d'action directe et de reconstruction libertaire, vienne, en imitant le reste du mouvement ouvrier, à se trouver, lui aussi, à la remorque d'une organisation "spécifique" quelconque - nationalement ou internationalement. L'erreur serait aussi irrévocablement fatale qu'elle l'a été pour le mouvement syndical à tendance réformiste ou dictatoriale.

La Fédération Anarchiste appuie la Confédération Anarcho-Syndicaliste dans son oeuvre de lutte de classe et de reconstruction révolutionnaire. Elle ne doit en prendre ni l'initiative ni la direction.

Une Internationale Anarchiste ne peut, sur le terrain international, qu'être le miroir des Fédérations Anarchistes nationales. Elle sera le rempart de l'A.I.T., mais ne devra pas devenir son commandant-en-chef.

décisive de destruction de l’État bourgeois et du capitalisme pour se continuer dans la période constructive, qu’elle se scellera par l’entrée de tous les travailleurs dans leur groupement naturel : le syndicat, organe complet de production, d’administration et de défense d’une société reposant exclusivement sur le travail, sa répartition, son échange, de la base au faîte de son édifice.

LE SYNDICALISME DANS LE CADRE INTERNATIONAL

Considérant que, plus que jamais, les travailleurs ont pour devoir de se tendre la main par-dessus les frontières et de proclamer qu’ils appartiennent à une même classe - celle des exploités.

Le Congrès estime que, pour opposer un front unique, commun et irrésistible à la puissance capitaliste, les ouvriers doivent se réunir au sein d’un organisme international dans lequel ils retrouveront le prolongement de leur propre action de classe qu’ils engagent dans chaque pays, contre leur patronat respectif.

Il estime que la place d’un mouvement syndical basé sur la lutte de classes ne peut être que dans une Internationale qui accepte les principes suivants : autonomie complète, indépendance absolue du syndicalisme dans l’administration, la propagande, la préparation de l’action, dans l’étude des moyens d’organisation et de lutte future et dans l’action elle-même.

Ayant ainsi défini sa compréhension de l’action du syndicalisme révolutionnaire sur le terrain national et international, le Congrès donne l’adhésion de la C.N.T. à l’Association Internationale des Travailleurs.

Il proclame que cette Internationale est la continuation logique de la Première Internationale, de même que la C.N.T est la continuation de la C.G.T. de 1906.



DECLARATION DE PRINCIPE DE L'AIT

Association internationale des travailleurs.

Déclaration de principe adoptée au congrès constitutif des syndicalistes révolutionnaires, à Berlin, du 25 décembre 1922 au 2 janvier 1923

Étaient représentées des organisations syndicales révolutionnaires de l'Argentine, du Chili, du Danemark, de l'Allemagne, de la France (Comité de défense syndicaliste), de la Hollande, de l'Italie, du Mexique, de la Norvège, du Portugal, de la Russie (minorité), de la Suède, de l'Espagne, de la Tchécoslovaquie (minorité).

I - INTRODUCTION

La lutte séculaire entre exploités et exploiteurs a pris une amplitude menaçante. Le capital tout puissant, chancelant pour un moment après la guerre mondiale et dévastatrice, surtout après la grande révolution russe et les révolutions - bien que moins imposantes - de la Hongrie et de l'Allemagne, relève sa tête hideuse. Malgré les luttes intestines qui déchirent la bourgeoisie et le capitalisme cosmopolite, ces derniers sont en bonne voie pour s'entendre afin de se jeter avec plus d'union et plus de force sur la classe ouvrière et l'attacher au chariot triomphant du capital.

Le capitalisme s'organise, et de la défensive dans laquelle il s'est trouvé il repasse à l'offensive sur tous les fronts contre la classe ouvrière épuisée par les guerres sanglantes et les révolutions manquées. Cette origine a son origine profonde dans deux causes bien déterminées : d'abord la confusion des idées et des principes, qui existe dans les rangs du mouvement ouvrier, le manque de clarté et de cohésion sur les buts actuels et futurs de la classe ouvrière ; la division en camps innombrables, souvent ennemies ; en un mot la faiblesse et la désorganisation du mouvement ouvrier. Ensuite et surtout la déroute subséquente de la révolution russe qui, au moment de son éclosion, en raison même des grands principes énoncés par elle en novembre 1917, avait soulevé les plus



L'ANARCHO-SYNDICALISME ET L'ANARCHISME

RAPPORT DE PIERRE BESNARD
Secrétaire de l'A.I.T., au Congrès Anarchiste International de 1937

Préface

Quand, il y a un demi-siècle environ, les anarchistes russes avaient, les premiers, levé l'étendard de l'anarcho-syndicalisme, ce mot fut reçu assez fraîchement par le mouvement anarchiste. Et en 1917, au lendemain de la chute du tsarisme, qui fut aussi la veille de la Révolution d'Octobre, les anarchistes communistes furent excessivement réservés, voire hostiles, à cette nouvelle formation anarchiste.

L'anarcho-syndicalisme n'est pas une doctrine. C'est la conjonction d'une doctrine déterminée et d'une tactique syndicale également déterminée.

Le syndicalisme révolutionnaire, tel que nous le connaissions en France, avant la guerre, fut créé, pour ainsi dire, et développé par des militants anarchistes, par Pelloutier, par Griffuelhes, par Pouget. Mais dès son avènement, ses créateurs et propagandistes, ses militants voulurent entourer ce mouvement d'une muraille de neutralisme absolu à l'égard de toute idéologie politique ou philosophique. Rappelons-nous les termes de la Charte d'Amiens...

Mais la lutte de classes ne peut avoir de valeur positive que si elle est constructive dans ses aspirations. Il fallait donc donner à cette lutte un programme minimum de revendications partielles du présent.

L'anarcho-syndicalisme est précisément né de cette nécessité, que les anarchistes ont fini par comprendre, d'ajouter au programme du jour un programme social qui engloberait toute la vie économique et sociale d'un peuple.

La Grande Guerre balaya la Charte du neutralisme syndical. Et la scission au sein de la Première Internationale entre Marx et Bakounine eut son écho - à la distance de presque un demi-siècle - dans la scission historiquement inévitable au sein du mouvement ouvrier international d'après-guerre.

Contre la politique de l'asservissement du mouvement ouvrier aux exigences de partis politiques dénommés "ouvriers", un nouveau mouvement, basé sur l'action directe des masses, en dehors et contre tous les partis politiques,

de l'État moderne, derrière laquelle se cachent les intérêts matériels des classes possédantes. Il ne reconnaît que les différences d'ordre régional et exige pour tout groupement le droit de sa propre détermination en accord solidaire avec toutes les autres associations d'ordre économique, régional ou national.

7. C'est pour les mêmes raisons que le syndicalisme révolutionnaire combat le militarisme sous toutes ses formes et considère la propagande antimilitariste comme une de ses tâches les plus importantes dans la lutte contre le système actuel. En première ligne, il faut considérer le refus individuel et, surtout, le boycottage organisé contre la fabrication du matériel de guerre.

8. Le syndicalisme révolutionnaire se place sur le terrain de l'action directe et soutient toutes les luttes qui ne sont pas en contradiction avec ses buts : l'abolition du monopole économique et de la domination de l'État. Les moyens de lutte sont : la grève, le boycottage, le sabotage, etc… L'action directe trouve son expression la plus profonde dans la grève générale qui, en même temps, doit être, du point de vue du syndicalisme révolutionnaire, le prélude de la révolution sociale.

9. Ennemis de toute violence organisée entre les mains d'un gouvernement quelconque, les syndicalistes n'oublient pas que les luttes décisives entre le capitalisme d'aujourd'hui et le communisme libre de demain ne se passeront pas sans collisions sérieuses. Ils reconnaissent, par conséquent, la violence comme moyen de défense contre les méthodes de violence des classes régnantes dans la lutte pour l'expropriation des moyens de production et de la terre par le peuple révolutionnaire. Tout comme cette expropriation ne peut être commencée et menée à bonne fin que par les organisations économiques révolutionnaires des travailleurs, la défense de la révolution doit aussi se trouver dans les mains de ces organismes économiques et non dans celles d'une organisation militaire ou autre œuvrant en dehors de ces organes économiques.

10. Ce n'est que dans les organisations économiques révolutionnaires de la classe ouvrière que se trouve la force capable de réaliser son affranchissement et l'énergie créatrice nécessaire pour la réorganisation de la société sur la base du communisme libre. "

grands espoirs chez tous les prolétaires du monde, et qui est retombé au rang d'une révolution politique ayant servi à maintenir la conquête du pouvoir étatiste aux mains du parti communiste, dont le seul but est de monopoliser dans ses mains toute la vie économique, politique et sociale du pays. Cette déviation d'une révolution sociale en une révolution politique a eu pour résultat une hypertrophie du socialisme étatiste dont la conséquence a été le développement d'un système capitaliste aussi exploiteur et aussi dominateur que tout autre système d'origine bourgeoise. La nécessité de rétablir le capitalisme en Russie a été l'enjeu du capitalisme mondial. Le socialisme étatiste, dénommé " communiste ", a sauvé le capitalisme bourgeois en faisant appel à son aide pour … sauver la révolution !

C'est ainsi que, grâce à ces deux éléments désorganisateurs - la confusion dans les rangs du prolétariat et le bolchevisme capitaliste - le gros capital industriel et foncier sent ses forces s'accroître et ses chances de renaissance augmenter. Contre cette attaque serrée et internationale des exploiteurs de tout aloi, il ne reste qu'un seul moyen : c'est l'organisation immédiate de l'armée prolétarienne dans un organisme de lutte embrassant tous les ouvriers révolutionnaires de tous les pays en bloc granitique, contre lequel viendraient se briser toutes les entreprises capitalistes et qui finirait par les écraser sous son poids immense.

Plusieurs tentatives ont déjà été faites dans ce sens. Deux de ces tentatives espèrent encore y réussir : ce sont les deux Internationales dites d'Amsterdam et de Moscou ; mais les deux portent en elles le germe empoisonnant et autodestructeur. L'Internationale d'Amsterdam, perdue dans le réformisme, considère que la seule solution du problème social réside dans la collaboration de classes, dans la cohabitation du Travail et du Capital et dans la révolution pacifique patiemment attendue et réalisée, sans violence ni lutte, avec le consentement et l'approbation de la bourgeoisie. L'Internationale de Moscou, de son coté, considère que le Parti Communiste est l'arbitre suprême de toute révolution, et que ce n'est que sous la férule de ce parti que les révolutions à venir devront être déclenchées et consommées.

Il est à regretter que dans les rangs du prolétariat révolutionnaire conscient et organisé il existe encore des tendances supportant ce qui, en théorie comme en pratique, ne pouvait plus tenir debout : l'organisation de l'État c'est-à-dire l'organisation de l'esclavage, du salariat, de la police, de l'armée, du joug politique ; en un mot de la soi-disant dictature du prolétariat qui ne peut être autre chose qu'un frein à la force expropriatrice directe qu'une suppression de la souveraineté réelle de la classe ouvrière et qui devient, par là, la dictature de

fer d'une clique politique sur le prolétariat. C'est l'hégémonie du communisme autoritaire, c'est-à-dire la pire forme de l'autoritarisme, du césarisme en politique, de la complète destruction de l'individu.

Contre l'offensive du Capital d'un côté, contre les politiciens de toute envergure de l'autre, les ouvriers révolutionnaires du monde doivent donc dresser une vraie association internationale des travailleurs dont chaque membre saura que l'émancipation finale des travailleurs ne sera possible que lorsque les travailleurs eux-mêmes en tant que travailleurs, dans leurs organisations économiques, seront préparés non seulement à prendre possession de la terre et des usines, mais aussi à les gérer en commun et faire de telle sorte qu'ils soient en état de continuer la production.

Avec cette perspective devant lui, le Congrès international des Syndicalistes révolutionnaires, réuni à Berlin en décembre 1922, déclare sienne la déclaration de principe suivante, élaborée par la Conférence préalable des Syndicalistes révolutionnaires (juin 1922) :

II - PRINCIPES DU SYNDICALISME REVOLUTIONNAIRE

1. Le syndicalisme révolutionnaire, se basant sur la lutte de classe, tend à l'union de tous les travailleurs manuels et intellectuels dans des organisations économiques de combat luttant pour leur affranchissement du joug du salariat et de l'oppression de l'Etat. Son but consiste en la réorganisation de la vie sociale sur la base du communisme libre, au moyen de l'action révolutionnaire de la classe ouvrière elle-même. Il considère que seules les organisations économiques du prolétariat sont capables de réaliser ce but, et s'adresse, par conséquent, aux ouvriers, en leur qualité de producteurs et de créateurs des richesses sociales, en opposition aux partis politiques ouvriers modernes qui ne peuvent jamais être considérés du point de vue de la réorganisation économique.

2. Le syndicalisme révolutionnaire est ennemi convaincu de tout monopole économique et social, et tend vers leur abolition au moyen de communes économiques et d'organes administratifs des ouvriers des champs et des usines sur la base d'un système libre de Conseils affranchis de toute subordination à tout pouvoir ou parti politique. Il érige contre la politique de l'État et des partis l'organisation économique du travail ; contre le gouvernement des hommes, la gestion des choses. Il n'a pas, par conséquent, pour but la conquête des pouvoirs politiques mais l'abolition de toute fonction étatiste dans la vie sociale. Il considère qu'avec le monopole de la propriété doit aussi disparaître le monopole de la domination, et que toute forme d'État, la forme de la dictature du prolétariat y comprise, ne peut jamais être un instrument d'affranchissement, mais sera toujours créateur de nouveaux monopoles et de nouveaux privilèges.

3. La double tâche du syndicalisme révolutionnaire est la suivante : d'un côté il poursuit la lutte révolutionnaire quotidienne pour l'amélioration économique, sociale et intellectuelle de la classe ouvrière dans les cadres de la société actuelle. De l'autre coté, son but final est d'élever les masses à la gestion indépendante de la production et de la distribution, ainsi qu'à la prise de possession de toutes les ramifications de la vie sociale. Il est convaincu que l'organisation d'un système économique reposant, de la base au faîte, sur le producteur ne peut jamais être réglée par des décrets gouvernementaux, mais seulement par l'action commune de tous les travailleurs manuels et intellectuels dans chaque branche d'industrie, par la gestion des fabriques par les producteurs eux-mêmes sous une forme telle que chaque groupement, usine ou branche d'industrie soit un membre autonome de l'organisme économique général et développe systématiquement sur un plan déterminé et sur la base d'accords mutuels la production et la distribution dans l'intérêt de toute la communauté.

4. Le syndicalisme révolutionnaire est opposé à toute tendance et organisation centralistes qui ne sont qu'empruntées à l'État et à l'Église et qui étouffent méthodiquement tout esprit d'initiative et toute pensée indépendante. Le centralisme est l'organisation artificielle de haut en bas qui remet en bloc, aux mains d'une poignée, la réglementation des affaires de toute la communauté. L'individu ne devient alors qu'un automate dirigé et mis en mouvement d'en haut. Les intérêts de la communauté font place aux privilèges de quelques-uns ; la diversité est remplacée par l'uniformité, la responsabilité personnelle fait place à la discipline inanimée ; le dressage remplace l'éducation. C'est pour cette raison que le syndicalisme révolutionnaire se place sur le point de vue de l'organisation fédéraliste, c'est à dire de l'organisation de bas en haut, de l'union libre de toutes les forces sur la base des idées et intérêts communs.

5. Le syndicalisme révolutionnaire rejette toute activité parlementaire et toute collaboration avec les organismes législatifs. Le suffrage le plus libre ne peut faire disparaître les contradictions flagrantes existant au sein de la société actuelle ; le système parlementaire n'a qu'un seul but, celui de prêter un simulacre de droit légal au règne du mensonge et de l'injustice sociale ; amener les esclaves à opposer le sceau de la loi à leur propre esclavage.

6. Le syndicalisme révolutionnaire rejette toutes les frontières politiques et nationales arbitrairement fixées et ne voit dans le nationalisme que la religion